



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de France - Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel 1645-UT

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - <http://www.snabf.org>

Solidaires



CPM - SMCC : Ensemble, réagissons !

Un plan pour
une
architecture
consolidée

Ayant **perdu son statut de Caisse particulière de sécurité sociale en 2002**, la CPM s'est retrouvée sans cadre juridique. Après plus de 2 ans de discussions entre la Banque et les ministères concernés, **la solution « Section Locale Mutualiste » (SLM)**, préconisée par le Ministère des affaires sociales, a été **approuvée par toutes les Organisations Syndicales - excepté la CGC-**, le Conseil d'Administration de la CPM et par le Conseil Général de la Banque **en septembre 2003**.

Cette solution, transparente pour les adhérents de la CPM et de la SMCC ainsi que pour le personnel des 2 entités, consistait à **créer une SLM gérée par la SMCC**, ayant vocation à gérer l'ensemble de notre protection sociale (CPM+SMCC).

Cette mise en place devait s'effectuer en **3 étapes** : **un décret** officialisant l'affiliation des agents de la Banque au régime général, **un arrêté** pour désigner une CPAM de rattachement, enfin la **signature d'une convention de gestion** entre la SMCC et la CPAM désignée.

Sur la base de cet accord, **un investissement financier important a été engagé** par la CPM pour la mise en place d'un nouvel outil informatique, parallèlement à la préparation de cette mutation par les personnels de la CPM et de la SMCC. De son côté, **le Gouverneur a régulièrement confirmé son engagement dans le processus**, allant jusqu'à intervenir auprès du Premier ministre pour que la publication du décret ne tarde pas. **Ce décret est enfin paru en mars 2007**, fixant l'application du nouveau système au 1^{er} janvier 2008.

Aujourd'hui, ce schéma semble être gravement compromis.

En effet, les Présidents de la CPM et de la SMCC viennent tout juste d'être informés par la Banque du **refus de la CNAM de mettre en place la SLM**.

Si ce refus devait être officiellement confirmé, cette **remise en cause serait lourde de menaces pour l'ensemble du Personnel**.

C'est tout d'abord la pérennité de notre système de protection sociale qui est en jeu : la décision de la CNAM implique en effet le **transfert à la Sécurité Sociale de la gestion de la couverture légale obligatoire dévolue aujourd'hui à la CPM**. Or compte tenu des liens organiques entre la CPM et la complémentaire santé (financiers, techniques, informatiques...), **c'est l'avenir de la SMCC qui est fragilisé**.

Du même coup, **la Banque, pourrait remettre en cause sa contribution** actuelle au fonctionnement de la SMCC (7,7 millions d'euros en 2006) **ainsi que son engagement de renforcer les fonds propres de la mutuelle à hauteur de 6 millions d'euros**.

Enfin, se trouverait posée la question du **devenir de nos collègues affectés à la CPM et à la SMCC** (plus d'une centaine d'agents).

C'est pourquoi **nous exigeons des explications claires de la part de la Banque**. Nous lui demandons également de **respecter tous ses engagements** et de peser de tout son poids auprès du Gouvernement pour **faire aboutir les décisions prévues**.

A cet égard, **les Présidents de la CPM et de la SMCC**, mandatés par leurs conseils d'administration, ont écrit à la CNAM, avec copie au Ministère des affaires sociales et au Gouvernement de la Banque, pour **contester sa position**.

Par ailleurs **le SNABF Solidaires**, si possible avec les autres organisations syndicales, **interpellerà la Banque lors du CCE du mardi 26 juin 2007**.

Mais **pour nous faire entendre par la Banque**, sur ce dossier comme sur ceux de la GPEC et des dépenses sociales, il est nécessaire que le personnel pèse de tout son poids. **Nous vous appelons donc à participer massivement à la grève du 26 juin prochain**.

Vous devez, ce jour-là, impérativement **démontrer votre attachement à notre protection sociale qui constitue, encore, l'un de nos principaux acquis sociaux**.

L'heure est
grave

Des
explications
nécessaires

Une
mobilisation
indispensable